

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mai 2021

- 1) Désigner le secrétaire de séance Maxime GOUTTE
- 2) Valider le dernier compte rendu du conseil du 29 mars 2021 à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibération adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2020.**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après un vote du conseil municipal, à onze voix pour,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

➤ **Délibération admission en non-valeur budget eau et communal.**

Le comptable public a transmis des états de demande d'admissions en non-valeur figurant en annexe à la présente délibération. Ils correspondent à des titres sur les exercices 2008, 2011, 2012 des budgets de la commune et de l'eau. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrés malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur.

Après un vote du conseil municipal, à six voix pour, quatre contre et une abstention

Décide d'admettre en non-valeur les titres du budget communal d'un montant de 3.087,96€ et les titres du budget de l'eau d'un montant de 104.72€ conformément au détail de l'annexe.

D'inscrire les crédits à l'article 6541 des budgets de la commune et de l'eau.

D'autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

➤ **Délibération énumération des décisions du Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-03-06 du 25 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis la séance du 18 décembre 2020, le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

DECISION 2021-01	DIA
DECISION 2021-02	CASE COLOMBARIUM
DECISION 2021-03	CASE COLOMBARIUM
DECISION 2021-04	RETROCESSION CONCESSION
DECISION 2021-05	DIA
DECISION 2021-06	DESIGNATION AVOCAT
DECISION 2021-07	AVENANT MARCHE PHOTOVOLTAIQUE
DECISION 2021-08	DIA
DECISION 2021-09	DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENTALE TRAVAUX ECOLE
DECISION 2021-10	AVENANT MARCHE PHOTOVOLTAIQUE
DECISION 2021-11	DEMANDE SUBVENTION REGIONALE TRAVAUX APPARTEMENTS MAZERAN
DECISION 2021-12	DEMANDE SUBVENTION REGIONALE TRAVAUX ECOLE

➤ Délibération décision modificative n°1 budget communal

Lors de l'élaboration du budget 2021 de la commune les opérations d'ordre du chapitre 041 sont déséquilibrées puisque les droits ouverts sont de 28.759,00 € de crédits en Dépenses d'investissement et 0,00€ de crédit en Recettes d'investissement.

Il convient donc d'adapter une décision modificative budgétaire prévoyant +28.759€ en Recette d'investissement au compte 13258/041 et -28.759 € en Recette d'investissement au compte 1328/13.

Après un vote du conseil municipal, à onze voix pour la présente modification

➤ Délibération décision modificative n°2 budget communal

Lors de l'élaboration du budget 2021 de la commune le compte 2041582 aurait dû être alimenté pour régler les factures dissimulation du réseau SIEDA au lieu du compte 21534.

Il convient donc d'adapter une décision modificative budgétaire prévoyant +31.100€ en Dépense d'investissement au compte 2041582 et -31.100 € en Dépense d'investissement au compte 21534.

Après un vote du conseil municipal, à onze voix pour la présente modification

Questions diverses :

Vente terrain Lotissement les Faysses : une proposition d'achat du dernier terrain a été reçue en mairie. Une négociation est en cours pour un prix de vente fixé à 18.000€ frais de notaire à la charge de l'acheteur.

L'organisation des élections Départementale et Régionale vont nécessiter la création de deux bureaux.

Acquisition chemin privé remis à titre gratuit à la commune. Le conseil municipal est favorable à l'acquisition du chemin susvisé. L'ensemble de la municipalité tient à remercier le donateur.

Cheminée toiture Maison MAZERAN : Les avis des conseillers sont partagés sur la nécessité ou pas de réaliser tout de suite ces travaux non-prévus aux regards des frais engendrés

Liste des Commissions Communale : Proposition que chaque commission se réunisse pour faire le bilan de la première année de mandat et le présenter lors du prochain conseil municipal.

Rappel des membres des différentes commissions :

Voiries, déchets, réseaux : M. Maxime PETRAUD, M. Sébastien HERAN, M. Eric COCALLEMEN.

Finances, budget : Mme Fanny ROQUES, M. Sébastien HERAN, M. Maxime GOUTTE.

Ecole, cantine, périscolaire : Mme Sandrine GIORDANO, Mme Sabrina ODICINO, M. Eric COCALLEMEN.

Communication, Association, Tourisme, Patrimoine : Mme Céline CRISTOL, M. Jérémy MOULIERES, Mme Sandrine GIORDANO, Mme Sabrina ODICINO.

Environnement, Espaces verts, Développement économique : M. Hugues MONTEILLET, M. Maxime PETRAUD, Mme Céline CRISTOL.

Ressources humaines : Mme Fanny ROQUES, Mme Sabrina ODICINO, M. Maxime GOUTTE

Fin de la séance à 20h00

